



COMITÉ DE PILOTAGE

24/11/2022

TEREOS FRANCE

PRÉSENTATION DES PROJETS

- 1- Une évolution réglementaire importante
- 2- Le Projet de Rodignies – Premier site - Articles 3 et 4 AP du 31/08/2022
- 3- Le Projet du Marais de l'Epaix à Valenciennes – Site complémentaire AP
- 4- Le Projet Confluence Sensée Escaut à Bouchain – Site complémentaire AP
- 5- Le suivi des populations aviaires – Annexe 3 de l'AP du 31/08/2022

1 – UNE ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE IMPORTANTE

- L'AP du 31/08/2021 et l'AP modifié du 10/02/2022 précisent que les projets retenus dans la cadre de la démarche de Restauration de l'Escaut doivent rechercher une instruction réglementaire sous l'égide de la rubrique IOTA 3.3.5.0 (article R214-1 du code de l'environnement), donc sous couvert d'une procédure de déclaration, sous réserve d'éligibilité complète.
- **Dans une décision du 31/10/2022, le Conseil d'Etat a abrogé le décret du 30/06/2020 instituant cette rubrique 3.3.5.0.. Cette rubrique n'existe plus.**
- La décision indique que les dossiers déposés avant le 28 février 2023 seront instruits sous le régime de la rubrique 3.3.5.0.. Ceux qui le seront après seront instruits comme avant la rubrique, sous le régime des rubriques concernées par le projet.
- **Pour le projet de Rodignies : Pas de modification – le dossier sera déposé avant le 28 février 2023, comme prévu par l'AP modifié.**
- **Pour les projets Marais de l'Epaix et Confluence Sensée/Escaut : Cette décision aura un impact non défini à ce jour. Le Groupe d'Experts statuera.**

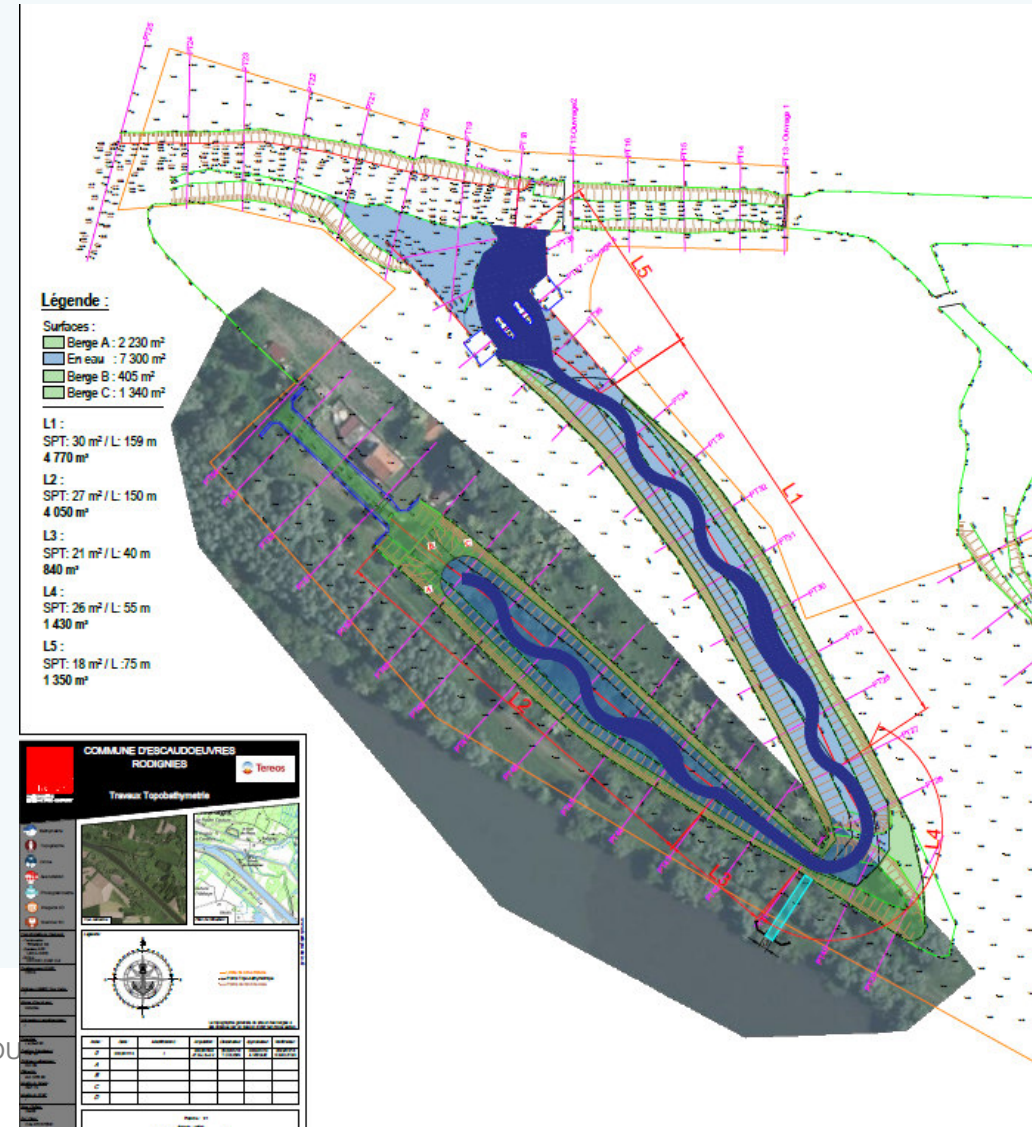
2 – LE PROJET DE RODIGNIES

- **Communes de Flines-les-Mortagne et de Château-L'Abbaye**
- **Projet en phase finale de définition** – Dossier réglementaire (DLE rubrique 3.3.5.0) en cours de rédaction – Dépôt pour instruction prévu en février 2023 - Passation marchés de travaux en avril – mai 2023
- **Travaux prévus sur le domaine public et propriété VNF à partir de aout/septembre 2023 conformément à l'AP modifié.**
- Principe général :
 - Remise en eau des chenaux des anciens canaux avec connexion directe à l'Escaut – Canal du 16ème-17ème siècle et canal à petit gabarit
 - Mise en sécurité des ouvrages : comblement de l'ancienne écluse, travail sur l'ancienne maçonnerie
 - Fonctionnement hydraulique particulier : apports du Canal du Jard, batillage
 - Diversification des habitats aquatiques : chenal de circulation piscicole à largeur variable (accessibilité) , zones de faibles profondeur pour développement d'hydrophytes (frayère toujours en eau), zones de berges à hélrophytes (frayères inondées).

2 – LE PROJET DE RODIGNIES

- Les éléments ci-dessous ont été retenus suite aux propositions du Groupe d'Experts :
- Connexion directe à l'Escaut,
- Elargissement de l'entrée en connexion au Canal du Jard
- Largeur variable du chenal de circulation dans la frayère
- Aménagement de la partie terminale (proche de l'ancienne écluse) pour mise en sécurité de la circulation du chemin de halage (vélos/piétons).

Plan de phase finale de conception



.....

2 – LE PROJET DE RODIGNIES

Photos du site



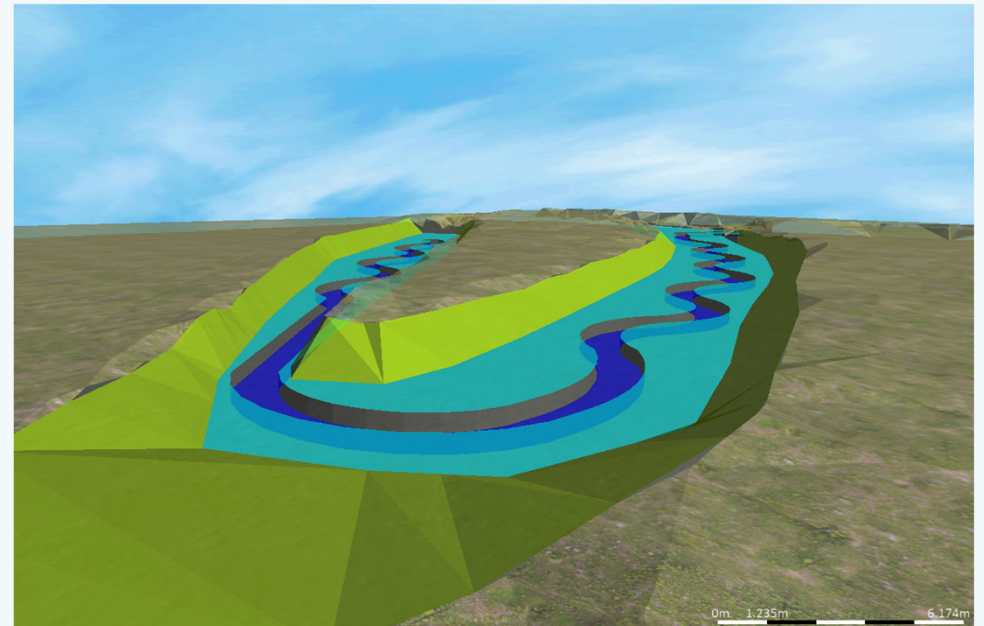
Vue de la Zone nord



Ancienne écluse comblée

Ancien ouvrage conservé

Vue 3D schématique du projet depuis le sud-est



3 – LE PROJET DU MARAIS DE L'ÉPAIX

- Commune de Valenciennes
- **Projet retenu suite à l'étude de faisabilité**
- **Etudes détaillées prévues en 2023 – Projet final et dossier réglementaire prévus fin 2023 / début 2024 – Instruction en 2024 – Travaux prévus en août/septembre 2024 conformément à l'AP du 31/08/2021**
- **Site Propriété de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole**
- **Principe général :**
 - Connexion du plan d'eau à l'Escaut par ouverture sous le chemin de halage
 - **Projet retenu selon scénario proposé par le Groupe d'Experts**
 - Selon résultats des études de pollution, travail sur les berges de la presqu'île et / ou terrassements pour créer des zones de frayères sous forme de haut fond et/ou des zones inondables
 - Développement de la de la surface pour la végétation aquatique d'eau peu profonde (à hydrophytes) et la végétation rivulaire (à héliophytes).

.....

3 – LE PROJET DU MARAIS DE L'ÉPAIX

Photos du site

Le plan d'eau depuis le pied de la voie SNCF



Le chemin de halage au droit du site



Le sud de la Presqu'île



Vue depuis le chemin de halage



8
-
XX

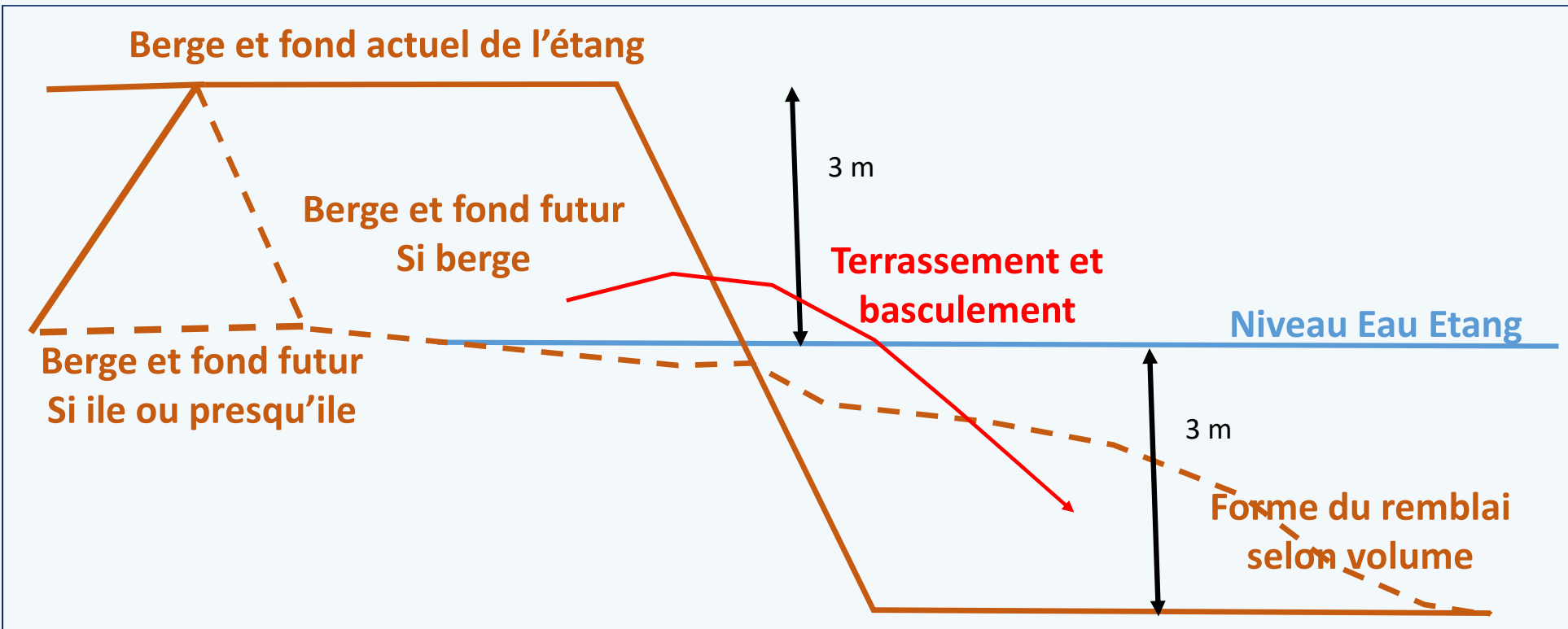
3 – LE PROJET DU MARAIS DE L'ÉPAIX

Plan schématique du scénario retenu



3 – LE PROJET DU MARAIS DE L'ÉPAIX

Principe schématique des travaux prévus



—
XX

4 – LE PROJET DE LA CONFLUENCE SENSÉE/ESCAUT

- Commune de Bouchain
- **Projet retenu suite à l'étude de faisabilité**
- **Etudes détaillées prévues en 2023 – Projet final et dossier réglementaire prévus fin 2023 / début 2024 – Instruction en 2024 – Travaux prévus en aout/septembre 2024 conformément à l'AP du 31/08/2021**
- Site Propriété du Conseil Départemental du Nord
- **Principe général :**
 - **Consolidation de l'ouvrage de confluence sur demande du CD59** : renforcement de la maçonnerie et remplacement des bastaings – Maintien du niveau d'eau dans le marais
 - **Restauration de la continuité écologique entre la Sensée et l'Escaut** (scénario proposé par le CD59) : création d'une connexion entre les deux rivières sur la base d'axe d'écoulement existant dans la propriété. Connexion à l'Escaut par ouverture sous le chemin de halage
 - Aménagement de frayères complémentaires par terrassement de faible épaisseur et travail sur le lit mineur de la Sensée

.....

4 – LE PROJET DE LA CONFLUENCE SENSÉE/ESCAUT

Photos du site

Chemin et courant en limite nord



Peupleraie inondée



Chemin de halage au droit du site

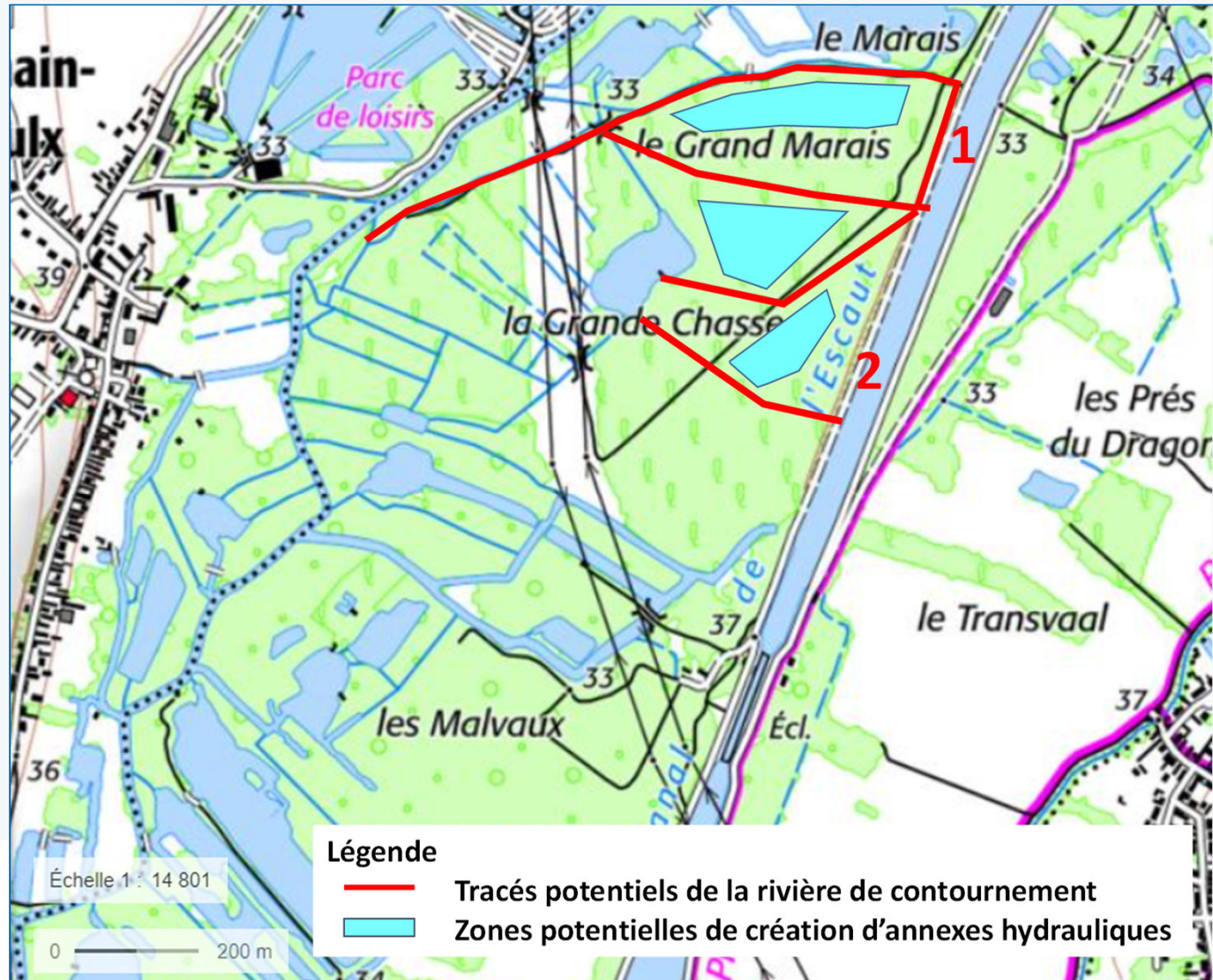


Plan d'eau du site



4 – LE PROJET DE LA CONFLUENCE SENSÉE/ESCAUT

Plan schématique du projet



5 – LE SUIVI DES POPULATIONS AVIAIRES

- L'AP du 31/08/2022 prescrit un suivi sur l'ensemble du linéaire de l'Escaut en France et dans une bande de 20 km de large de chaque côté.
- TEREOS a missionné BIOTOPE et le GON pour assurer ce suivi.
- Un protocole a été proposé et validé par le Groupe d'Experts le 6 juillet 2022.
- Ce protocole repose sur un principe d'échantillonnage le plus représentatif possible.
- L'application de ce protocole est prévue dès le début 2023.

